



Plastimark®



Plastimark®
FRANCE

PLASTIMARK S.p.A.

Code éthique

1. Code éthique

Ce Code Éthique a été approuvé par le Conseil d'Administration de PLASTIMARK S.P.A.

Table des matières :

VISION DE PLASTIMARK - S.P.A.	3
OBJECTIFS ET DESTINATAIRES.....	3
PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
Légalité	4
Réctitude	4
Non-Discrimination	4
Confidentialité	4
Diligence	4
Loyauté	5
RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS ET LES COLLABORATEURS	5
Sélection du personnel	5
Gestion du personnel	5
MILIEU DE TRAVAIL	5
GESTION DE L'ENTREPRISE	5
Respect des procédures internes	5
Gestion comptable	5
Protection du patrimoine	6
Communication	6
RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	7
Relations avec les Autorités et les Administrations Publiques	7
Relations avec les organisations politiques et les syndicales	7
Relation avec les clients et les fournisseurs	7
SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	7
LIGNES DIRECTRICES DU RÉGIME DES SANCTIONS	7

PRINCIPE

LA VISION DE PLASTIMARK S.P.A.

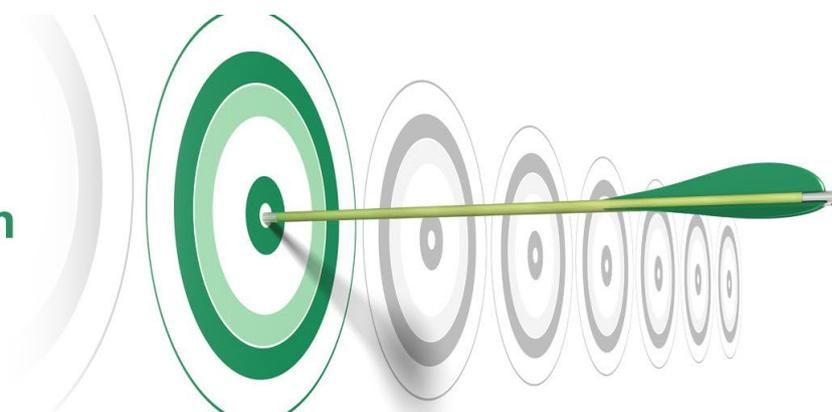
PLASTIMARK S.P.A. est consciente que l'autorité d'une entreprise est reconnue non seulement par la compétence de ses collaborateurs et la haute qualité du service fourni aux clients, mais aussi par l'attention portée aux exigences de toute la collectivité.

Les principes qui ont toujours inspiré le travail de cette Entreprise sont formellement rassemblés dans un Code de Conduite Éthique dans la conviction que la fiabilité se construit chaque jour en respectant les règles et en valorisant les personnes.

Ce Code d'Éthique représente donc un élément distinctif et identificateur vis-à-vis du marché et des tiers, dont la connaissance et le partage, requis de tous ceux qui travaillent dans l'Entreprise ou qui collaborent avec elle, constituent le fondement de notre activité et la première étape pour contribuer à la poursuite de notre Mission.

L'objectif de PLASTIMARK S.P.A. est donc de poursuivre l'excellence sur le marché sur lequel elle opère, à travers le Développement Durable, en préservant l'Environnement et la Sécurité des personnes impliquées à travers la cohérence d'un comportement qui respecte l'Éthique Sociale, d'obtenir satisfaction et d'assurer une valeur ajoutée pour l'Employé, pour le Client et, en général, pour la Communauté.

Mission & Vision



OBJECTIFS ET DESTINATAIRES

Ce Code d'éthique (ci-après, le "**Code**") illustre l'ensemble des principes éthiques et moraux qui sous-tendent l'activité de GIORDANO POULTRY PLAST SpA (ci-après également, la "**Société**") ainsi que les lignes de conduite adoptées par la Société tant au sein de sa propre entreprise (dans les relations entre les employés) et à l'extérieur (dans les relations avec les institutions, les fournisseurs, les clients, les partenaires commerciaux, les organisations politiques et syndicales ainsi que les organismes d'information (ci-après, les « **Partenaires** »)).

Le respect de ces principes est d'une importance fondamentale pour réaliser la Mission d'entreprise de PLASTIMARK S.P.A. et pour garantir sa réputation dans le contexte socio-économique dans lequel elle opère.

À titre préliminaire, il faut noter que PLASTIMARK S.P.A., croit fermement que chaque activité doit être menée de manière éthique, en reconnaissant le principe sanctionné par l'art. 41 de la Constitution, selon lequel l'initiative économique privée « ne peut être menée en contradiction avec l'utilité sociale ou de manière à nuire à la sécurité, à la liberté, à la dignité humaine ».

Ce Code est contraignant pour les Administrateurs et les Employés de PLASTIMARK S.P.A., ainsi que pour tous ceux qui travaillent et collaborent, à titre permanent ou à durée déterminée, au nom de la Société (ci-après, les « **Destinataires** »).

Le Code sera largement diffusé au sein de la structure interne et largement communiqué à l'extérieur, également à travers le site Web.

PLASTIMARK S.P.A. s'engage également à adopter toutes autres dispositions afin que les principes et les dispositions du Code puissent être rapidement divulgués et appliqués.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

La conduite des Destinataires, à tous les niveaux de l'entreprise, est basée sur les principes de légalité, de rectitude, de non-discrimination, de confidentialité, de diligence et de loyauté.

Légalité

PLASTIMARK - S.P.A. opère dans le plein respect de la loi et du présent Code.

Tous les destinataires sont donc tenus de respecter toutes les réglementations applicables et de se mettre constamment à jour au sujet des modifications législatives, en utilisant également les possibilités de formation offertes par PLASTIMARK - S.P.A.

La Société considère la transparence des états financiers et de la comptabilité comme un principe fondamental pour l'exercice de son activité et pour la protection de sa réputation.

Réctitude

La rectitude et l'intégrité morale sont un devoir indéfectible pour tous les Destinataires.

Les destinataires sont tenus de n'établir aucune relation privilégiée avec des tiers, résultat de sollicitations externes visant à obtenir des avantages abusifs.

Dans l'exercice de leurs activités, les Destinataires sont tenus de ne pas accepter de dons, faveurs ou avantages de toute nature (sauf pour des objets de valeur modeste) et, en général, de n'accepter aucune contrepartie afin d'accorder des avantages à des tiers abusivement.

De leur côté, les Destinataires ne doivent pas faire de dons d'argent ou de biens à des tiers ni, en aucun cas, offrir d'avantages ou de faveurs illicites de n'importe quelle nature (à l'exception d'objets de valeur modeste ou de cadeaux de courtoisie commerciale autorisés par la Société) dans le cadre de l'activité qu'ils prêtent à l'égard de PLASTIMARK S.P.A.

La conviction intrinsèque d'agir dans l'intérêt de la Société ne dispense pas les Destinataires de l'obligation d'observer ponctuellement les règles et les principes du présent Code.

Non-Discrimination

Dans les relations avec les Destinataires et, en particulier, dans la sélection et la gestion du personnel, dans l'organisation du travail, dans le choix, la sélection et la gestion des fournisseurs, ainsi que dans les relations avec les organismes et les institutions, PLASTIMARK - S.P.A. évite et répudie toute discrimination concernant l'âge, le sexe, la race, l'orientation sexuelle, l'état de santé, les opinions politiques et syndicales, la religion, la culture et la nationalité de ses interlocuteurs.

PLASTIMARK - S.P.A. en même temps, favorise l'intégration en promouvant le dialogue interculturel, la protection des droits des minorités et des personnes vulnérables.

Confidentialité

PLASTIMARK S.P.A. s'engage à assurer la protection et la confidentialité des données personnelles des Destinataires et des Parties prenantes, dans le respect de toutes les législations applicables en matière de protection des données personnelles.

Les destinataires sont tenus à ne pas utiliser les informations confidentielles, acquises en raison de leur travail, à des fins étrangères à l'exercice de cette activité et en tout cas d'agir toujours dans le respect des obligations de confidentialité assumées par PLASTIMARK S.P.A. envers toutes les parties prenantes.

En particulier, les Destinataires sont tenus à garder la plus grande confidentialité sur les documents aptes à la divulgation du savoir-faire, des informations de transport, des informations commerciales et des transactions de l'entreprise.

Diligence

La relation entre PLASTIMARK S.P.A. SpA et ses Employés est basée sur la confiance réciproque : les employés sont donc tenus de travailler pour promouvoir les intérêts de l'entreprise, dans le respect des valeurs énoncées dans ce Code.

Les Destinataires doivent s'abstenir de toute activité qui pourrait être en conflit avec les intérêts de PLASTIMARK S.P.A., en renonçant à la poursuite d'intérêts personnels en conflit avec les intérêts légitimes de la Société.

Au cas où la possibilité de l'existence d'un conflit d'intérêts peut se représenter, les Destinataires sont tenus de contacter, sans délai, leur supérieur hiérarchique afin que la société puisse évaluer, et éventuellement autoriser, l'activité potentiellement conflictuelle.

En cas de violation, la Société prendra toutes les mesures appropriées pour mettre fin au conflit d'intérêts, se réservant le droit d'agir pour sa propre protection.

Loyauté

PLASTIMARK S.P.A et les Destinataires s'engagent à créer une concurrence loyale, dans le respect de la législation nationale et européenne, conscients qu'une concurrence vertueuse encourage les processus d'innovation et de développement, et protège également les intérêts des consommateurs et de la communauté.

RELATIONS AVEC LES EMPLOYES ET LES COLLABORATEURS

Sélection du personnel

L'évaluation et la sélection du personnel sont effectuées dans le respect de l'équité et de la transparence, de l'égalité des chances, afin de combiner les besoins de PLASTIMARK S.P.A avec les profils professionnels, les ambitions et les attentes des candidats.

PLASTIMARK S.P.A s'engage à adopter toute mesure utile pour éviter toute forme de favoritisme dans le processus de sélection du personnel en utilisant des critères objectifs et méritocratiques, respectant la dignité des Candidats ainsi que dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'Entreprise.

Le personnel embauché, également par la mise en œuvre de ce Code, reçoit des informations claires et correctes sur les rôles, les responsabilités, les droits et les devoirs des parties.

Gestion du personnel

PLASTIMARK S.P.A. protège et valorise ses ressources humaines, en s'engageant à maintenir constantes les conditions nécessaires à la croissance professionnelle, aux connaissances et aux compétences de chaque personne, en réalisant la formation appropriée pour la mise à jour professionnelle et toute initiative visant à poursuivre un tel but.

PLASTIMARK S.P.A. promeut la participation des employés à la vie de l'entreprise, en fournissant des outils participatifs capables de recueillir l'opinion et les suggestions des travailleurs, en assurant leur plus large participation.

Sans préjudice de la disponibilité maximale vis-à-vis de l'Entreprise, aucun travailleur ne peut être obligé à des devoirs, prestations ou faveurs non dus sur la base de son contrat de travail et de sa fonction au sein de l'entreprise.

La Société s'engage fermement à lutter contre les épisodes de harcèlement moral, de traque de violence psychologique et de tout comportement discriminatoire ou préjudiciable à la dignité de la personne à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de l'entreprise.

Les relations entre les salariés doivent se faire dans la loyauté, l'équité et le respect réciproque, dans le respect des valeurs de coexistence civile et de liberté des personnes.

MILIEU DE TRAVAIL

PLASTIMARK S.P.A s'engage à offrir à son personnel un environnement de travail sain, sûr et respectueux pour la dignité des travailleurs.

La sécurité au travail est assurée à la fois par la mise en œuvre rigoureuse des dispositions prévues par la législation en vigueur, et par la promotion active de la culture de la sécurité à travers des programmes de formation spécifiques. La formation du personnel est un élément central du système de gestion adopté.

PLASTIMARK S.P.A protège la santé de ses travailleurs, garantissant également le respect des règles d'hygiène et de prévention sanitaire.

GESTION DE L'ENTREPRISE

Respect des procédures internes

PLASTIMARK S.P.A. estime que l'efficacité de la gestion et une culture de contrôle sont des éléments essentiels pour atteindre les objectifs.

Les Destinataires sont tenus de respecter strictement les procédures et les instructions internes de la Société.

Les destinataires doivent agir sur la base de leurs profils d'autorisation et doivent conserver toute la documentation appropriée pour garder la trace des actions entreprises au nom de la Société.

Gestion comptable

Dans l'activité de gestion comptable, les Destinataires sont appelés à agir dans le respect des principes de véracité, d'exactitude et de transparence, afin que la réputation de PLASTIMARK S.P.A. soit protégée tant en interne qu'en externe.

Le respect de ces principes permet également à la Société de planifier ses stratégies d'exploitation en fonction de sa situation économique et patrimoniale réelle.

Tous les éléments rapportés dans les comptes doivent donc être appuyés par une documentation complète, claire et valide, évitant toute forme d'omission, de falsification et/ou d'irrégularité.

Dans le cas d'éléments du patrimoine ou économiques fondés sur des évaluations et des estimations, la comptabilisation relative doit être fondée sur des critères de caractère raisonnable et de prudence.

Protection du patrimoine

Les Destinataires exercent leurs fonctions en essayant de rationaliser et de contenir l'utilisation des ressources de l'entreprise.

Les destinataires sont tenus d'appliquer correctement les dispositions relatives à la sécurité pour protéger les dispositifs matériels contre les accès non autorisés, qui pourraient gravement nuire aux droits de protection des données personnelles du personnel et des clients de PLASTIMARK S.P.A.

Communication

PLASTIMARK S.P.A. met à la disposition des parties prenantes des outils de communication appropriés à travers lesquels elles peuvent interagir avec la société pour transmettre des demandes, demander des éclaircissements ou formuler des réclamations.

PLASTIMARK S.P.A. promeut une communication d'entreprise efficace capable de mettre l'entreprise en contact avec la société civile, afin de reconnaître les demandes, les exigences et les besoins de la communauté et de diffuser ses valeurs et sa Mission.

Les informations divulguées aux parties prenantes sont complètes et exactes afin que les Destinataires soient autorisés à prendre des décisions correctes et conscientes.

La promotion publicitaire de PLASTIMARK S.P.A. respecte les valeurs éthiques, protège les mineurs et rejette les messages vulgaires ou offensifs.



RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Relations avec les autorités et avec l'administration fiscale.

Les relations avec les autorités et avec l'administration publique doivent être fondées sur la plus grande clarté, transparence et collaboration, dans le plein respect de la loi et selon les normes morales et professionnelles les plus élevées.

Les Destinataires, sauf autorisation, ne peuvent pas entrer en relation au nom et pour le compte de PLASTIMARK S.P.A. avec les Autorités et avec l'Administration Publique.

Dans les relations avec les fonctionnaires, avec les agents de la fonction publique et avec l'administration publique en général, les Destinataires autorisés se conformeront aux plus hauts niveaux de rectitude et d'intégrité, en s'abstenant de toute forme de pression, explicite ou voilée, visant à obtenir un quelconque avantage indu pour lui-même ou pour PLASTIMARK S.P.A.

À cet égard, les Destinataires autorisés seront tenus de respecter strictement les dispositions du présent Code, ainsi que, plus généralement, les dispositions des directives émises par la direction de PLASTIMARK S.P.A.

Relations avec les Autorités et les Administrations Publiques

PLASTIMARK S.P.A. ne favorise ni ne discrimine aucune organisation politique ou syndicale.

La Société s'interdit d'apporter toute contribution indue sous n'importe quel type de forme à des partis, syndicats ou autres formations sociales, sauf exceptions particulières et toujours dans les limites de ce qui est permis par la réglementation en vigueur.

Les Destinataires sont tenus de s'abstenir de toute pression directe, indirecte ou vantée sur les politiciens ou les représentants syndicaux.

Relation avec les clients et les fournisseurs

Les Destinataires traitent avec les tiers avec courtoisie, compétence et professionnalisme, convaincus que de leur conduite dépend la protection de l'image et de la réputation de l'entreprise et, par conséquent, la réalisation des objectifs de l'entreprise.

En particulier, les Destinataires doivent s'abstenir de toute forme de comportement déloyal ou trompeur qui pourrait amener les Clients à compter sur des faits ou sur des circonstances infondées.

Les destinataires sont tenus de s'engager constamment à offrir des services ponctuels et de haute qualité aux clients, en essayant de limiter toute forme de mauvais service ou de retard afin de maximiser la satisfaction du client.

Les relations avec les fournisseurs sont basées sur la loyauté, la rectitude et la transparence.

Le choix des fournisseurs se fait sur la base de critères objectifs d'économie, d'opportunité et d'efficacité.

Le choix des fournisseurs à titre purement subjectif et personnel ou, en tout cas, en vertu d'intérêts opposés à ceux de la Société est exclu.

Les Destinataires doivent mettre en place tous les contrôles possibles afin que les fournisseurs soient également en mesure de se conformer aux principes éthiques fondamentaux énoncés dans ce Code.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le respect des exigences du présent Code est confié à la surveillance prudente, raisonnable et attentive de chacun des Destinataires, dans le cadre de leurs rôles et fonctions au sein de l'entreprise.

Tous les Destinataires sont invités à signaler à leurs supérieurs directs les faits et les circonstances potentiellement en conflit avec les principes et dispositions du présent Code.

La direction de PLASTIMARK S.P.A. et les organes responsables à cet effet prennent toutes les mesures nécessaires pour mettre fin aux violations, en pouvant recourir à toute mesure disciplinaire conforme à la loi et aux droits des travailleurs, y compris les droits syndicaux.

LIGNES DIRECTRICES DU RÉGIME DES SANCTIONS

Le système de contrôle interne est orienté vers l'adoption d'outils et de méthodologies visant à contrer les potentiels risques de la Société, afin d'assurer le respect non seulement des lois, mais aussi des dispositions et procédures internes.

En effet, la violation des principes établis dans le Code et dans les procédures indiquées dans les contrôles internes compromet la relation de confiance entre la Société et ses Administrateurs, Employés, Consultants, Collaborateurs à divers titres, Clients, Fournisseurs, Partenaires commerciaux et financiers.

Telles violations seront donc immédiatement poursuivies par PLASTIMARK S.P.A de manière incisive et rapide, par l'adoption de mesures adéquates et proportionnées, y compris de nature disciplinaire.

Les effets des violations du code d'éthique et des protocoles internes doivent être pris en considération par tous ceux qui, pour quelque raison que ce soit, ont des relations avec PLASTIMARK S.P.A. En fonction de la gravité du comportement mis en place par la personne impliquée dans une des activités illégales prévues par le Code PLASTIMARK S.P.A prendra immédiatement les mesures appropriées, indépendamment des poursuites éventuelles de l'Autorité Judiciaire.

Sans préjudice de ce qui précède, une conduite en violation du Code d'éthique constitue :

Ou manquement grave pour les Salariés (Ouvriers, Employés, Cadres et Dirigeants), avec les sanctions, appliquées selon la gravité, prévues par la convention collective nationale (reproche verbal, reproche écrite, amende n'excédant pas trois heures de salaire , suspension du travail et du salaire jusqu'à un maximum de trois jours ouvrables, licenciement pour juste cause ou motif justifié); en cas d'action pénale pendante ou d'exécution d'une mesure restreignant la liberté individuelle prise à l'encontre du salarié, avant l'adoption de la mesure disciplinaire, la sanction de suspension de service et de rémunération peut être adoptée, pour la durée correspondante à l'issue de l'action pénale ou jusqu'à la fin de la durée de la disposition restreignant la liberté individuelle;

ou juste motif de révocation du mandat des Administrateurs;

ou cause de rupture immédiate de la relation, dans les cas les plus graves, pour les Collaborateurs Externes et les Indépendants;

ou cause de rupture immédiate de la relation, dans les cas les plus graves, pour les Fournisseurs, Entrepreneurs et Sous-traitants.

L'identification et l'application des sanctions tiendront toujours compte des principes généraux de proportionnalité et d'adéquation par rapport à la violation alléguée.

Dans tous les cas susmentionnés, PLASTIMARK S.P.A se réserve également le droit d'exercer toutes les actions qu'elle jugera appropriées pour réparer les dommages subis à la suite d'un comportement en violation du Code d'éthique.

www.plastimark.com
staff@plastimark.com



Plastimark S.p.A.
Via Bernezzo, 47 12023 Caraglio (CN) Italia
Tel : +39 0171 618630
P.IVA 02695580049



Plastimark France
38 Rue Denis Papin - ZA des Forboeufs - 95280 JOUY-LE-MOUTIER
Tel : +33 (0)178470061 - FAX : + 33 (0)178470074
PARTITA IVA : FR96440990158